



DURÉE
1,5 heures



PRÉ-REQUIS
AUCUN



PUBLIC
LE PERSONNEL PRESENT



**RESPONSABLE
PÉDAGOGIQUE**
Pierre HOSTE



**NOMBRE
DE STAGIAIRES**
4 à 12 Stagiaires



DELAIS ET MODALITES
Modalités et délais d'accès
d'environ 7 jours



ACCESSIBILITE PMR
Accessible aux personnes
porteuses de handicap



CONDITIONS TARIFAIRES
* Intra à partir de 395 €/HT / Cession

EXERCICE DE MISE EN SÉCURITÉ

ATELIER PÉDAGOGIQUE - ASI05
ASI05-11-06-26 - VERSION 1.00 - © LST FORMATIONS

Cet atelier pédagogique de mise en sécurité vise à enseigner les techniques de lutte contre un début d'incendie, à aborder la lecture du système de sécurité incendie en plus de répondre à toute obligation légale, l'exercice de mise en sécurité permet d'entraîner votre personnel, de vérifier leurs acquis et d'améliorer leur réaction en cas de déclenchement de l'alarme incendie.

LES OBJECTIFS

de cet atelier pédagogique

A l'issue de cet exercice, vous aurez vérifié les connaissances et réaction votre personnel et permis de corriger et améliorer d'éventuelles erreurs.

* Les tarifs présentés sont donnés à titre indicatif en €/HT. Ils peuvent être adaptés en fonction de la distance de votre établissement, du nombre de participants et des moyens pédagogiques et humains à mobiliser afin de répondre précisément à vos besoins. Un devis personnalisé pourra être établi sur simple demande.

EXERCICE DE MISE EN SÉCURITÉ

AU PROGRAMME de cette action de formation

PARTIE THÉORIQUE

Consignes de sécurité.

- L'organisation de la lutte contre l'incendie.
- Les consignes générales et spécifiques.

Les facteurs aggravants.

- Les fumées.
- La panique.

Conduire à tenir en cas d'alarme.

- Définition et organisation de la mise en sécurité.
- Rôle des personnels soignants et non soignants lors de la mise en sécurité.

La levée de doute

- Dispositifs d'aide à l'évacuation.

Le système de sécurité incendie.

- Définir le rôle du SSI.
- Analyser efficacement et rapidement le tableau de signalisation du SSI.
- Les conduites à tenir.
- Le réarmement du SSI.

Les préventions des incendies.

- Les clés de la prévention.



RÉFÉRENCES RÉGLEMENTAIRES

Code du Travail : Article R4227-28
et suivants du Code du travail.
Arrêté du 25 juin 1980 (MS46 et suivants).
Règle APSAD R6 : Maîtrise du risque
d'incendie et industriel.

MOYENS PÉDAGOGIQUES

Réalisation d'un exercice de mise en
sécurité, debriefing.

CONDITIONS D'ÉVALUATIONS

Partie théorique : QCM
Partie pratique : Évaluation
individuelle sommative

MAINTIEN DES CONNAISSANCES

Recommandé : 1,5 heures tous les
ans

EXERCICE DE MISE EN SÉCURITÉ

AU PROGRAMME de cette action de formation

PARTIE PRATIQUE

Exercice de mise en sécurité.

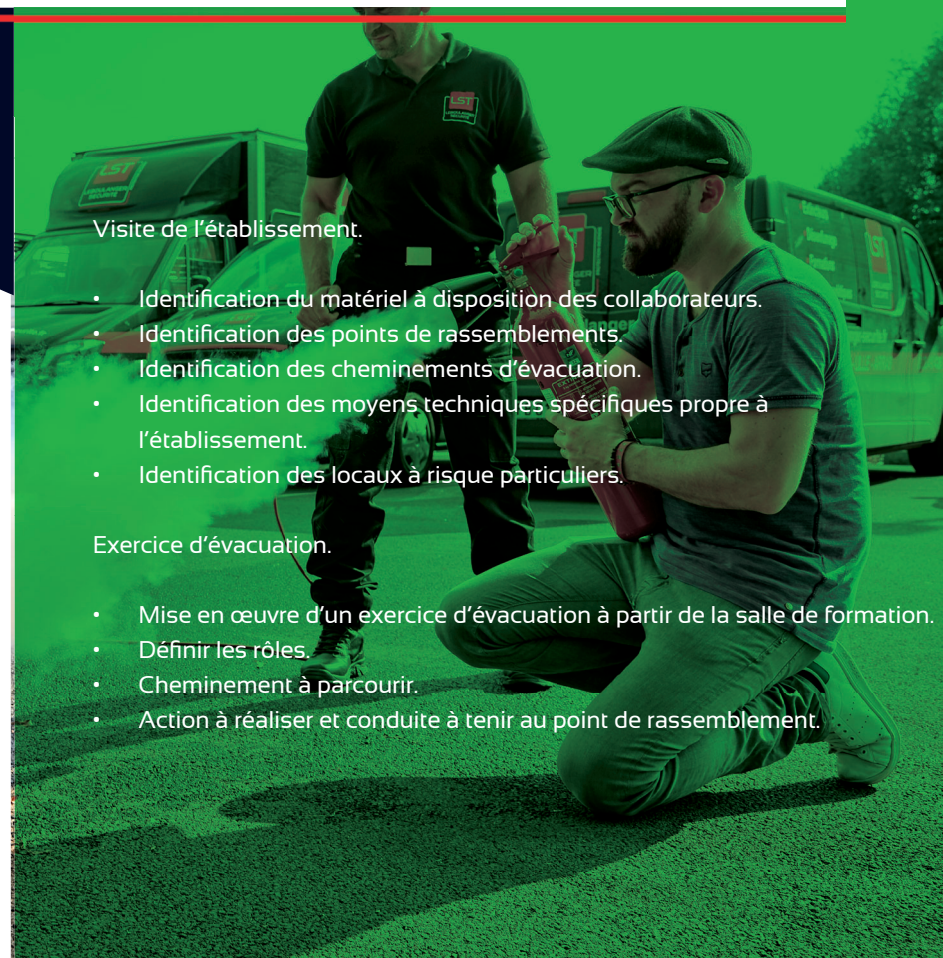
- Réalisation d'un exercice de mise en sécurité.
- Exercice avec utilisation d'un générateur de fumée froide (si possible).
- Réalisation de la levée de doute.
- Réarmement du SSI.
- Débriefing.

Visite de l'établissement.

- Identification du matériel à disposition des collaborateurs.
- Identification des points de rassemblements.
- Identification des cheminements d'évacuation.
- Identification des moyens techniques spécifiques propre à l'établissement.
- Identification des locaux à risque particuliers.

Exercice d'évacuation.

- Mise en œuvre d'un exercice d'évacuation à partir de la salle de formation.
- Définir les rôles.
- Cheminement à parcourir.
- Action à réaliser et conduite à tenir au point de rassemblement.



RÉFÉRENCES RÉGLEMENTAIRES

Code du Travail : Article R4227-28
et suivants du Code du travail.
Arrêté du 25 juin 1980 (MS46 et suivants).
Règle APSAD R6 : Maîtrise du risque
d'incendie et industriel.

MOYENS PÉDAGOGIQUES

Réalisation d'un exercice de mise en
sécurité, debriefing.

CONDITIONS D'ÉVALUATIONS

Partie théorique : QCM
Partie pratique : Évaluation
individuelle sommative

MAINTIEN DES CONNAISSANCES

Recommandé : 1,5 heures tous les
ans